



# ACCORD BOUTIQUES

## NON au dumping social!

FOCom veut s'assurer que le projet de réorganisation du réseau de distribution Grand Public 2023-2026 ne s'apparente pas à du dumping social et attend de la direction des garanties de rétribution, d'emploi en matière d'évolution professionnelle, de conditions de travail et d'équilibre vie privée-vie professionnelle.

### EN SÉANCE DE NÉGOCIATION,

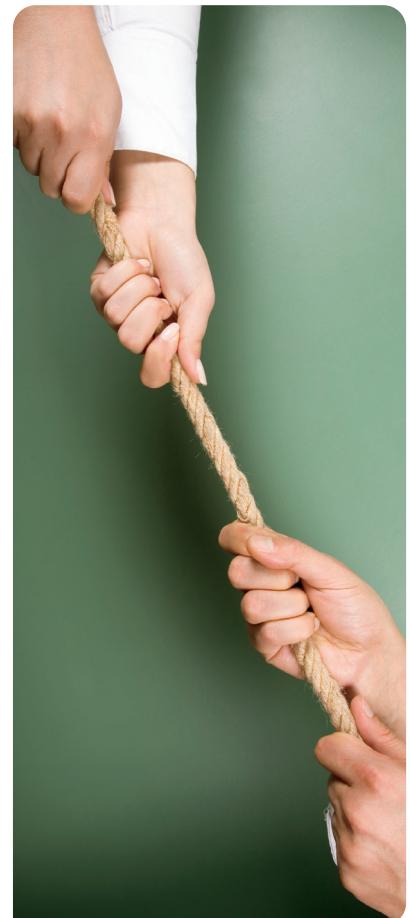
#### FOCOM A OBTENU:

- Une durée d'accord sur toute la période 2023-2026 et non uniquement pour 2023.
- Une prime de fidélisation pour les salariés qui resteront en AD (éligible ou non à la PVC): 5 000€ versus 4 000€ initialement proposés par la direction.
- Une prime de fidélisation pour le métier de la distribution au sein du Groupe Orange (mobilité à l'initiative du salarié vers la Générale De Téléphone): 5 000€ versus 4 000€.
- Une convention tripartite pour les contractuels entre Orange SA et la GDT.
- Une convention de détachement des fonctionnaires qui n'excède pas 18 mois (versus 5 ans maximum prévu par le décret de 2004).

### POUR VOUS,

#### FOCOM CONTINUE DE REVENDIQUER:

- Le maintien d'une PVC garantie pour une durée de 9 mois au lieu des 6 mois proposés par la direction.
- Un droit de retour en maison mère valable 6 mois pour les salariés qui souhaiteraient effectuer une mobilité vers la GDT.
- Des opportunités d'emplois au plus près des bassins de vie des salariés.



La date de signature de l'accord est prévue le 24 avril. L'ensemble des organisations syndicales a écrit à la direction pour demander des séances supplémentaires de négociation afin de faire évoluer les revendications dans l'intérêt des salariés concernés.

**FOCom est engagée à défendre vos droits, vos emplois et vos conditions de travail!**



J'adhère à FOCom  
en ligne

